

Boîte à outils

MUTUALISER UN POSTE DE CONSEILLER ENERGIE EN **AUTOFINANCEMENT**

Contexte

Le réchauffement climatique (émissions de GES), la crise énergétique (évolution des coûts) et les obligations réglementaires (DEET & BACS) sont 3 facteurs majeurs qui amènent à la question suivante : **Pourquoi ne pas se doter d'un "Conseiller en Maitrise de l'Energie (CME)" en interne ?**

Peu importe la taille de votre groupement ou votre maturité énergétique, mutualiser un poste de conseiller Energie vous fera réaliser d'importantes économies d'énergie mais aussi d'importantes économies financières sur de nombreux projets.

Retour d'expérience d'un regroupement de 7 organismes gestionnaires du Maine-et-Loire (49)

[Regardez la vidéo pour tout comprendre \(6 minutes\)](#)



- Avril 2024 :
Réunion d'échanges entre les OG => 7 OG motivés
- Juin 2024 :
Evaluation des attentes et des périmètre de chacun
- Septembre 2024 :
Lancement du recrutement => Diffusion fiche de poste
- Octobre 2024 :
Signature d'une convention de partenariat
- Novembre 2024
Préparation de l'arrivée => Récolter factures d'énergie
- Décembre 2024 :
Prise de poste du conseiller
- Janvier 2025 :
Premières économies réalisées



Missions "principales" du conseiller.ière ?

Les missions d'un « Conseiller en Maitrise de l'énergie » sont nombreuses mais surtout précieuses :

- Structurer une démarche d'efficacité énergétique simple avec des actions rapides et efficaces
- Apporter une aide technique « neutre » et « éclairée » pour éviter les mauvaises décisions
- Réduire les coûts (et non la qualité) d'exploitation et des projets d'investissement
- Ré-internaliser une connaissance et compétence techniques au sein des structures
- Sérénité réglementaire



Coût d'un conseiller.ière ?



60 000 €*
par an



5 000 €*
par an



5 000 €*
année 1



6 000 €*
par an



220 000 euros
sur 3 ans

**cout moyen observé - estimation "haute"*

Points clefs pour une mutualisation réussie !

Pour que votre conseiller puisse vous accompagner à réaliser des économies d'énergie significatives,

Il faut :

- Récolter l'ensemble des factures d'énergie des sites, idéalement avant son arrivée
- Des points mensuels entre le conseiller et les responsables techniques de chaque OG
- Une dynamique en trinôme (Direction-Maintenance-Conseiller) au sein de chaque établissement
- Le CME "ne pourra pas tout faire à votre place à 100%, mais pourra vous accompagner à ..."
- Pour initier, structurer et maintenir une démarche d'efficacité énergétique efficace et voir les résultats : **à minima 3 ans* d'engagement avec votre conseiller**

**Durée minimale pour publier un poste "attrayant" et donc faciliter le recrutement*



"L'arrivée d'un conseiller nous a permis d'inclure dans nos effectifs une expertise essentielle à la compréhension des enjeux énergétiques, à leur relativisation et à leur mise en œuvre ! L'essayer c'est l'adopter ! 😊" M.Guyonnet-Duperat (Directeur Général AJA)



Qu'est-ce que vous y gagnez ? (Données issues du REX du "Dispositif ETE" en santé en PDL)



Catégorie 1 : Accompagnement & support technique d'un CME

- Coût d'un CME mutualisé ($\pm 300\text{€}/\text{jour}$) <<< Coût d'un bureau d'étude ($\pm 1000\text{€}/\text{jour}$)
- Accompagnement structuré sur la durée et non un accompagnement « one-shot »
- Relecture / rédaction de pièces techniques
- Montée en compétence technique des agents de maintenance (ré-internalisation)
- Conseils et points de vigilance sur des rapports techniques transmis par des BE
- Aide au choix des « bons » prestataires (à minima – éviter les « mauvais »)
- Sérénité réglementaire

=> Moyenne par site : Environ 3 000 € sur 3 ans donc 1 000 € par an



Catégorie 2 : Gains financiers « directs » (pas de réduction des consommations)

- Optimisation du coût de l'abonnement du contrat d'électricité
- Visualisation des erreurs de facturation
- Optimisations techniques du contrat d'exploitation CVC (Chauffage - Ventilation - Climatisation)
- Achat groupé énergie pour une réduction du coût de la molécule
- Analyse et comparaison de devis
- Réduire le coût (et non la qualité) d'un projet investissement «non optimisé»
- Mobilisation des aides financières existantes

=> Moyenne par site : Environ 15 000 € sur 3 ans donc 5 000 € par an



Catégorie 3 : Réduction de la consommation énergétique et eau

- Entre 15 et 20% d'économies d'énergie thermique à 0€ ou très faible investissement
- Entre 10 et 15% d'économies d'eau à 0€ ou très faible investissement
- Entre 5 et 10% d'économies d'énergie électrique à 0€ ou très faible investissement

=> Moyenne par site : Environ 21 000 € sur 3 ans donc 7 000 € par an

Au global, un établissement médico-social accompagné par un CME avec un binôme « Direction / Maintenance » motivé peut atteindre un gain financier par site d'environ 39 000 € sur 3 ans donc 13 000 €/an

Pour un établissement sanitaire, le total de ces 3 catégories permet un gain financier par site d'environ 150 000 € sur 3 ans donc 50 000 €/an.



Coordination & réseau régional ETE : A quoi ça sert ?

Actuellement, le réseau "Efficacité et Transition Énergétique (ETE)" en santé en Pays de la Loire est composé de 15 «Conseillers en Maîtrise l'Énergie (CME)», d'un chargé de mission «Coopération & Financement» et de 2 «Coordinateurs régionaux». La coordination régionale permet de vous accompagner pour monter ce projet et surtout de vous affranchir de certaines tâches !

- Proposer des réunions de préparation pour sensibiliser sur le projet,
- Aider à la définition du périmètre d'intervention et des attentes spécifiques,
- Aider au recrutement : Élaboration fiche de poste, diffusion, entretien, ...
- Aider à la rédaction de la convention de partenariat
- Aider à la mutualisation du matériel (outils, bureau, voiture, ...)
- Intégrer le CME au sein du réseau ETE : Éviter le phénomène "d'isolement"
- Aider à constituer la malette d'investigation en amont de l'arrivée du CME
- Proposer une méthodologie de structuration de la démarche,
- Proposer des outils "clé en main" pour une autonomie rapide,
- Intégrer le CME au sein des autres réseaux régionaux et nationaux
- Accéder à un centre de ressources techniques,
- Garantir la réalisation de comité de pilotage (COPIL) à minima 2 fois par an



Ca vous tente ? Simulez vos opportunités avec notre outil !



Envie de simuler votre futur groupement pour estimer vos coûts et vos gains ?

Vous pouvez utiliser notre outil de simulation => [Télécharger l'outil](#)

Pour information : Et après, les 3 premières années ... ?

La réduction des consommations est une chose, le maintien dans le temps en est une autre !
Sans conseiller, les dérives vont réapparaître et les consommations vont repartir à la hausse !

Etat 0 : On y est et après ... ?

J'ai un conseiller qui analyse et suit mes consommations.
J'ai réalisé des 1ères actions d'efficacité énergétique.
(notamment « Quick-Wins » = Optimisation des réglages)

Choix 1 : On veut y aller !

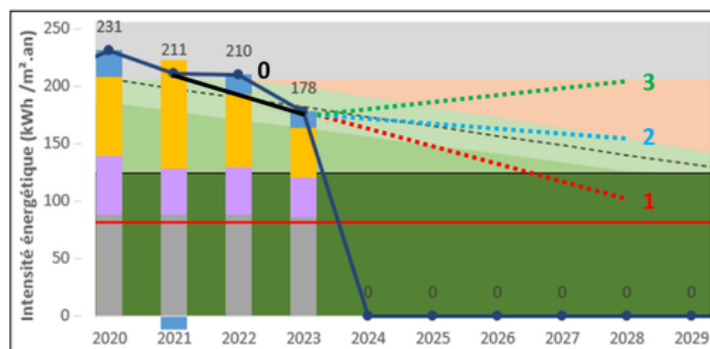
J'ai toujours un conseiller qui analyse et suit mes consommations.
Il me permet également de maintenir l'efficacité des 1ères actions.
J'ai des moyens humains et financiers pour de nouvelles actions.

Choix 2 : On espère beaucoup mieux !

J'ai toujours un conseiller qui analyse et suit mes consommations.
Il me permet également de maintenir l'efficacité des 1ères actions.
Je n'ai pas de moyens humains et financiers pour de nouvelles actions.

Choix 3 : Surtout pas !

Je n'ai plus de conseiller qui analyse et suit mes consommations.
Les 1ères actions réalisées ne sont plus efficaces car non maintenues.
Les consommations énergétiques repartent à la hausse.



Evolution des consommations VS Présence ou non d'un conseiller énergie

